

Département du Lot
MAIRIE DE MONTVALENT
46600
Téléphone : 05 65 37 32 31

Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024

Salle du conseil municipal

Séance du jeudi 19 décembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 19 décembre, le conseil municipal de la commune de Montvalent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guilhem CLEDEL, Maire.

Date de la convocation : 07 décembre 2024

Nombre de membre en exercice : 11

Présents : 09 : BOUAT Christian, BOURGADE Monique, CLEDEL Guilhem, LANDES Fabien, LORILLIERE Charles, MONTY Benjamin, TAUXES Nadia, TREILHOU Marie, VAN HOOREBEKE Laetitia.

Absents excusés : 2 : BOUDET Victor donne procuration à TAUXES Nadia

WATTEBLEED Pascal donne procuration à GUILHEM CLEDEL

Absents :

Secrétaire de séance : Charles Lorillière

Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil.

Agenda des dernières semaines.

Travaux en cours :

- Dissimulation et sécurisation des réseaux
- Adressage

Délibérations :

Acceptation fonds de concours patrimoine (restauration muret Barry-Bas)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (Etat, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de soutien intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2024 sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de soutien à la communauté de communes pour le projet concernant « la restauration d'un mur de soutènement du Barry Bas en pierres sèches ».

Vu, la délibération de la communauté de communes en date du 04/11/2024 accordant un fonds de soutien à hauteur de 6 000€ à la commune pour ce projet.

Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de soutien et dispose que :

1. Le fonds de soutien doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
2. Le montant total des fonds de soutien ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de soutien,
3. Le fonds de soutien doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **Accepte** le fonds de soutien à hauteur de 6000 €.

➤ **Rappelle** le plan de financement comme suit :

6 000 € par la communauté de communes CAUVALDOR

Le solde de 12 853. € par la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la subvention de 6 000€.
de la communauté de communes de CAUVALDOR

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Subvention, voyage scolaire en Normandie collège des 7 tours Martel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de M. Jérôme VINCENT, conseiller principal d'éducation au collège des Sept Tours de Martel.

Il est organisé pour les élèves de 3ème un voyage de 5 jours en Normandie intitulé « les plages du débarquement en Normandie. Le coût total du voyage, s'élève à 304.64€ par élèves. Deux élèves du groupe concernés résident dans la commune.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention de 50 euros par élèves pour aider à la bonne organisation et réalisation de ce voyage en Normandie.

Après discussion et vote le conseil municipal décide à l'unanimité 11 voix pour d'allouer une subvention de 100 euros pour aider à la bonne organisation et réalisation de ce voyage en Normandie.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Demande d'une subvention de l'état (DETR) pour la construction d'une halle au point de vue du Malbernat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la construction d'une halle à usage polyvalente au point de vue du Malbernat, principalement destiné à des usages publics tels que marchés, évènements ou autres activités sociales. La halle sera constituée d'une structure en bois traditionnelle, avec des assemblages artisanaux et reposera sur des fondations solides. Le bâtiment s'intègrera harmonieusement à l'environnement rural, en respectant les normes architecturales locales et paysagères.

Ce projet de halle est le fruit d'une concertation citoyenne qui a permis de travailler en amont sur une structure répondant à un besoin de la population locale.
Pour mener à bien ce projet, la commune sollicite une aide de l'état via les fonds DETR 2025. Monsieur le Maire expose que le projet de halle, dont le coût prévisionnel est estimé à 41 712,49 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	12 513,75 €	30%
Région (FRI)	8 342,50 €	20%
Département	12 513,75 €	30%
...		
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	8 342,50 €	20%
Emprunt		
Total HT	41 712,49 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mars 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 11 voix pour :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 41 712,49 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de l'Etat et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

/
Signature

Cachet

Demande d'une subvention départementale pour la construction d'une halle au point de vue du Malbernat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la construction d'une halle à usage polyvalente au point de vue du Malbernat, principalement destiné à des usages publics tels que marchés, évènements ou autres activités sociales. La halle sera constituée d'une structure en bois traditionnelle, avec des assemblages artisanaux et reposera sur des fondations solides. Le bâtiment s'intègrera harmonieusement à l'environnement rural, en respectant les normes architecturales locales et paysagères.

Ce projet de halle est le fruit d'une concertation citoyenne qui a permis de travailler en amont sur une structure répondant à un besoin de la population locale.

Pour mener à bien ce projet, la commune sollicite une aide du Département.

Monsieur le Maire expose que le projet de halle, dont le coût prévisionnel est estimé à 41 712,49 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	12 513,75€	30%
Région (FRI)	8 342,50€	20%
Département	12 513,75€	30%
...		
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	8 342,50€	20%
Emprunt		
Total HT	41 712,49€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mars 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 11 voix pour :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 41 712,49 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention du département et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Demande d'une subvention régionale (FRI (Fonds régionaux d'intervention)) pour la construction d'une halle au point de vue du Malbernat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la construction d'une halle à usage polyvalente au point de vue du Malbernat, principalement destiné à des usages publics tels que marchés, évènements ou autres activités sociales. La halle sera constituée d'une structure en bois traditionnelle, avec des assemblages artisanaux et reposera sur des fondations solides. Le bâtiment s'intègrera harmonieusement à l'environnement rural, en respectant les normes architecturales locales et paysagères.

Ce projet de halle est le fruit d'une concertation citoyenne qui a permis de travailler en amont sur une structure répondant à un besoin de la population locale.

Pour mener à bien ce projet, la commune sollicite une aide de la Région.

Monsieur le Maire expose que le projet de halle, dont le coût prévisionnel est estimé à 41 712,49 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	12 513,75€	30%
Région (FRI)	8 342,50€	20%
Département	12 513,75€	30%
...		
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	8 342,50€	20%
Emprunt		
Total HT	41 712,49€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mars 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 11 voix pour :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 41 712,49€ HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de la Région et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Questions diverses

Le Maire,
Guilhem CLABEL

